UFA | Apprenti | Employeur

ÉDITION
2023

Se former
en apprentissage aux métiers de la santé et du social

CFA SANITAIRE ET SOCIAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

NOTRE CFA

(Centre de Formation d'Apprentis)

HISTOIRE & VALEURS

L'ABDASSM-CFA Sanitaire et Social Bourgogne Franche-Comté a été créée en 2013 en vue de promouvoir et développer **l'apprentissage dans les métiers du secteur sanitaire, social et médico-social** sur le territoire. Un CFA à taille humaine où les valeurs de bienveillance, de cohésion et d'accompagnement sont au cœur de notre activité.

MISSIONS

Nous accompagnons **les candidats** dans leurs projets de formation, **les employeurs** dans leurs besoins de recrutement ainsi que **les instituts de formation** dans le développement des formations par apprentissage.

PROXIMITÉ

Retrouvez nous :
Dijon (siège) : 5 allée André Bourland
Besançon : 8 rue Alfred de Vigny

ANTENNE BOURGOGNE

KAREN **BENOIST**
Référente socio-professionnelle

AUDREY **MAIGNOT**
Référente mobilité

FABIENNE **GOLDSZTEJN**

DIRECTION

LAURENCE **MOREAU**

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

CÉCILE **DAVID**

AUDREY **GALLET**

ANTENNE FRANCHE-COMTÉ

ÉMILIE **BOUGLÉ**
Référente handicap

ESTELLE **BIET**

APPRENTIE CHARGÉE DE MISSIONS

LÉA **TUPINIER**

500 **APPRENTIS** formés sur l'année 2022-2023.

15 **MÉTIERS** proposés par la voie d'apprentissage.

9 **PERSONNES** au service des apprentis et des entreprises.

3 **RÉFÉRENTES** handicap, mobilité et socio-professionnelle

2 **ANTENNES** pour être au plus près des jeunes et des employeurs.

NOS UFA

(Unités de Formation par Apprentissage)

Grâce à notre réseau de 23 instituts partenaires, nous offrons une large couverture territoriale en Bourgogne-Franche-Comté dans les métiers de la santé et du social !

ACCOMPAGNEMENT

NOUS ACCOMPAGNONS LES UFA SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE

- Travail collaboratif sur les formations en apprentissage (ingénierie, promotion)
- Expertise réglementaire et veille juridique
- Sourcing et accompagnement des candidats à l'apprentissage
- Information des candidats sur les modalités d'inscription

ADMINISTRATIF

NOUS PRENONS EN CHARGE LES ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- Établissement des contrats d'apprentissage et des conventions
- Gestion du financement et de la facturation
- Accompagnement des apprentis avec les référents CFA

PARTENARIAT

NOUS METTONS EN PLACE UN PARTENARIAT COLLABORATIF & CONSTRUCTIF

Participation aux instances et réunions communes : conseil de perfectionnement, comité de liaison, commission alternance, réunions de projet etc.

LES + POURQUOI DEVENIR UFA ?

Diversification des publics et statuts accueillis.
Dynamique des groupes formation enrichie.
Renforcement du lien avec le réseau d'employeurs.
Mutualisation des coûts de formation.

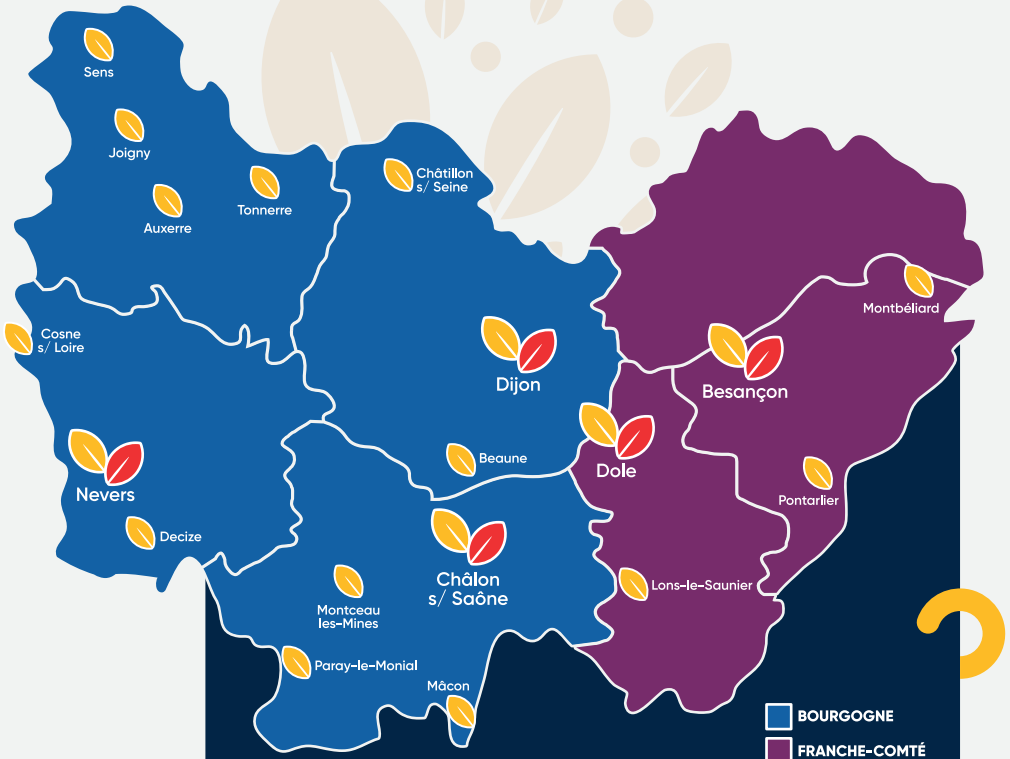

MÉTIERS DU SANITAIRE

Aide-Soignant
Auxiliaire de puériculture
Ambulancier
Infirmier
Ergothérapeute
Masseur-kinésithérapeute

MÉTIERS DU SOCIAL

Éducateur Spécialisé
Éducateur de Jeunes Enfants
Éducateur Technique Spécialisé
Assistant de Service Social
Accompagnant Éducatif & Social
Conseiller en Économie Sociale & Familiale
Technicien d'Intervention Sociale & Familiale
Moniteur d'Atelier
Moniteur Educateur

CÔTÉ APPRENTIS

EN AMONT DU CONTRAT

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

INFORMATION

- Promotion de l'apprentissage
- Présentation des métiers du sanitaire et du social
- Participation aux salons et aux JPO
- Intervention dans les établissements scolaires

ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement sur le projet professionnel
- Diffusion d'offres de contrats d'apprentissage
- Mise en relation avec les entreprises

PENDANT LE CONTRAT

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS

SUIVI

- Livret d'accueil de l'apprenti(e)
- Visite d'installation individuelle sur site entreprise
- Accompagnement pour les demandes d'aides
- Coordination avec les formateurs en instituts
- Accompagnement juridique sur le contrat d'apprentissage

LES +

POURQUOI DEVENIR APPRENTI(E) ?

Formation gratuite, rémunérée et diplômante.

Alternance de périodes en entreprise et au centre.

Une insertion professionnelle facilitée.

FOCUS Aides & Avantages

500€
d'aide pour le permis de conduire

3€/repas + 6€/nuitée
pour les semaines de formation

Ordinateur
Prêté par le CFA durant toute la formation

Aides €
En cas de difficultés (sur dossier)

CÔTÉ EMPLOYEURS

EN AMONT DU CONTRAT

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF, FINANCIER ET JURIDIQUE

INFORMATION

- Analyse des besoins de recrutement
- Mise en relation avec des candidats
- Diffusion des offres à pourvoir
- Accompagnement juridique et financier

PENDANT LE CONTRAT

SIMPLIFICATION ET DISPONIBILITÉ

ACCOMPAGNEMENT

- Livret d'accueil du maitre d'apprentissage
- Visite d'installation individuelle sur site entreprise
- Accompagnement pour les aides employeurs
- Coordination avec les formateurs en instituts
- Assistance juridique sur le contrat d'apprentissage
- Formation maître d'apprentissage (MA)

LES +

POURQUOI RECRUTER UN(E) APPRENTI(E) ?

Former les professionnels de demain.

Intégration progressive de nouveaux salariés.

Transmettre les savoir-faire de l'entreprise.

Aides financières et fiscales selon le secteur d'activité.

FOCUS
Nos valeurs ajoutées

Étude
de vos besoins

Recrutements
facilités et accompagnés

Administration
simplifiée

Fidélisation
de futurs collaborateurs

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu pour une durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) entre un(e) jeune et un employeur. L'apprenti(e) alterne des périodes de formation théorique (en centre) et des périodes de formation pratique (en entreprise) avec l'accompagnement de son maître d'apprentissage. Le contrat vise l'obtention un diplôme d'État ou d'un titre professionnel.

COMBIEN DE TEMPS ?

De **6 mois à 3 ans**. La durée est au moins égale au cycle de formation du diplôme visé.

QUELS EMPLOYEURS ?

Toute entreprise du secteur privé, y compris les associations, les structures de la fonction publique d'Etat, hospitalière ou territoriale

PÉRIODE D'ESSAI ?

45 premiers jours consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

QUELS JEUNES ?

De **16 à 29 ans** ou sans limite d'âge pour les personnes qui ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
A noter : Un salarié peut suspendre un CDI pour conclure un contrat d'apprentissage.

QUEL FINANCEMENT ?

La formation est **gratuite pour l'apprenti(e)**, les coûts pédagogiques sont pris en charge par les OPCOs, le CNFPT ou l'employeur.

TEMPS DE TRAVAIL ?

Salarié de l'entreprise, l'apprenti(e) bénéficie des **mêmes conditions de travail** que les autres salariés.
La durée légale du travail effectif est de **35h/semaine**.

RUPTURE ?

Pendant les 45 premiers jours de contrat (formation pratique en entreprise) la rupture est à l'initiative de l'apprenti(e) ou de l'employeur. Au-delà des 45 jours : un accord écrit et signé des 2 parties.

CONGÉS PAYÉS ?

L'apprenti(e) a droit à des congés comme tous les salariés de la structure : soit **2,5j/mois ouvrés**. Ces congés sont pris en accord avec l'employeur en dehors des périodes de formation en CFA. Un congé supplémentaire pour révision de 5 jours peut être octroyé en fonction des formations.

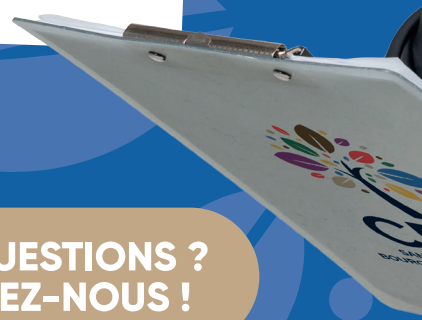

PLUS DE QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !

LE CFA AU COEUR DE LA RELATION

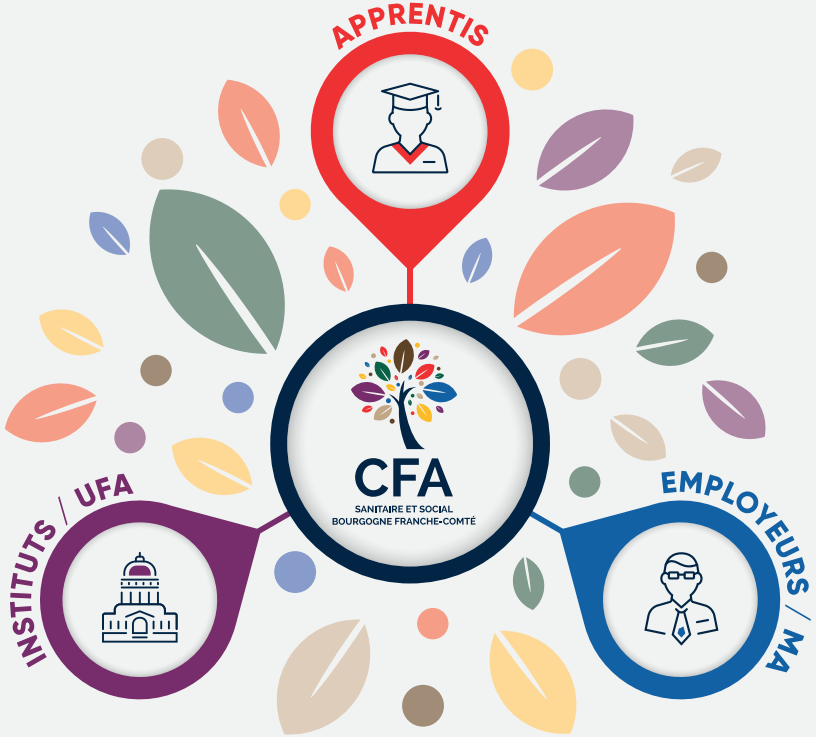

LEXIQUE

ABDASSM	Association Bourguignonne pour le Développement de l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-social
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
UFA	Unité de Formation par Apprentissage
M.A	Maître d'Apprentissage
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RNCP	Registre National des Certifications Professionnelles

CFA

SANITAIRE ET SOCIAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

03 80 69 24 07 | contact@cfasanitaireetsocial.fr | www.cfa-sanitaire-social-bfc.org |

CONCEPTION GRAPHIQUE : bwa